

Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Instructions

Veillez utiliser ce gabarit pour fournir les informations exigées pour chacun des sujets dont vous entendez traiter dans le dossier, et joignez-le à votre demande d'intervention.

Informations générales

Nom de la personne intéressée :

Regroupement national des conseils régionaux de
l'environnement du Québec (RNCREQ)

Numéro du dossier :

R-4169-2021

Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : A- Paiement d'une contribution par HQD à Énergir.

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

La proposition des demanderesse se base sur une approche novatrice, soit le paiement d'une contribution par HQD à Énergir. L'objectif de cette contribution serait de compenser les pertes de revenus qu'entraînerait la conversion à la bi-énergie d'une partie importante de la clientèle d'Énergir, et ce, dans le cadre d'une offre concertée des demanderesse (« l'Offre ») et d'une entente conclue entre elles le 13 juillet 2021 (« l'Entente »). Le paiement de cette contribution est un élément important de la proposition des demanderesse.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le RNCREQ propose de comparer l'Offre avec un scénario sans entente, dans lequel HQD offrirait de la bi-énergie aux clients de gaz sans qu'il n'y ait de dédommagement à Énergir, et ce, afin de permettre une meilleure compréhension des avantages et inconvénients de l'approche proposée. À la lumière de cette comparaison à être effectuée, le RNCREQ entend formuler une recommandation à la Régie relativement au paiement d'une telle contribution par HQD à Énergir.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Demande de renseignements adressée aux demanderesse;
Preuve et témoignages des analystes;

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Régie de l'énergie

Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : B-La portée du Décret 874-2021

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Le Décret 874-2021, qui précise à la Régie les préoccupations économiques, sociales et environnementales dont celle-ci doit tenir compte, indique notamment que « Il y aurait lieu de permettre un partage entre Hydro-Québec et Énergir des coûts liés à la solution visant la conversion à la biénergie électricité – gaz naturel d'une partie des clients actuels d'Énergir, et ce, afin d'équilibrer l'impact tarifaire entre les clients des deux distributeurs ». Il s'agit d'un sujet important et le RNCREQ a un intérêt à ce que ce Décret n'ait pas une portée plus grande qu'il ne peut en avoir.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

À cette étape préliminaire du dossier, le RNCREQ s'interroge quant à la portée de ce Décret et prévoit faire des recommandations à la Régie qui veilleront à ce que les indications formulées au Décret soient suivies en conformité avec la Loi sur la Régie de l'énergie

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Demande de renseignements adressée aux demanderesses;
Preuve et témoignages des analystes;

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : C- L'efficacité des mesures incitatives

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Le RNCREQ se questionne également sur l'efficacité des mesures incitatives proposées par les demanderesses. Selon sa lecture, la preuve semble présumer un taux d'adoption de 100 % sur 15 ans. L'application d'un taux plus réaliste pourrait démontrer un écart important entre les résultats anticipés et les objectifs du PEV.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le RNCREQ entend interroger les demanderesses sur leurs hypothèses à l'égard du taux d'adoption et ses conséquences, et sur des mesures additionnelles qui pourraient être ajoutées afin d'augmenter l'efficacité des mesures incitatives proposées. Le RNCREQ formulera des recommandations visant à assurer, voire augmenter, l'efficacité des mesures incitatives proposées par les demanderesses.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Demande de renseignements adressée aux demanderesses;
Preuve et témoignages des analystes;

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

[Cliquer pour ajouter d'autres sujets](#)

Régie de l'énergie

Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : D- La portée de l'Entente

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Le Tableau 1 de B-0005 indique que la biénergie ne sera pas appliquée au secteur commercial de volumes moyens (entre 15 et 500 km³/an). Cette exclusion aura un grand effet sur les résultats de l'Offre. Tout en sachant que le secteur commercial n'est pas l'objet de la phase 1, le RNCREQ entend questionner les distributeurs sur ce point dès à présent. En effet, le RNCREQ anticipe que la portée prévue de l'Entente relativement à la phase 2 pourrait avoir une incidence sur la formulation des recommandations qu'il fera en phase 1. Le RNCREQ est en effet soucieux de faire des recommandations en phase 1 qui demeureront cohérentes et uniformes lors de la phase 2.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le RNCREQ n'entend pas formuler de conclusions ou recommandations spécifiques relativement à ce sujet, mais les réponses obtenues pourront avoir une incidence sur les recommandations que fera le RNCREQ sur les autres sujets.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Demande de renseignements adressée aux demanderesses;

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

[Cliquer pour ajouter d'autres sujets](#)

Régie de l'énergie

Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : E- L'inclusion des nouveaux bâtiments

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Les demanderesse propose que les nouveaux bâtiments soient inclus dans l'offre de transition à la biénergie. Il est à prévoir que cette inclusion aura l'effet d'augmenter la rentabilité de l'utilisation de gaz naturel dans les bâtiments neufs, et donc d'augmenter les émissions de GES, à l'encontre des objectifs du PEV. Ainsi, et paradoxalement, réduire la portée de l'Offre pourrait augmenter son efficacité.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le RNCREQ entend formuler des recommandations à la Régie afin que l'inclusion des nouveaux bâtiments n'ait pas un effet contraire aux objectifs recherchés.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Demande de renseignements adressée aux demanderesse;
Preuve et témoignages des analystes;

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

[Cliquer pour ajouter d'autres sujets](#)

Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : F- Analyse des coûts et revenus et coûts évités

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Étant donné que le montant de la contribution dépend d'une estimation des conséquences de l'Offre sur les coûts et les revenus des deux distributeurs, les coûts évités et estimations tarifaires de l'un et de l'autre jouent un rôle important dans l'analyse. Les coûts évités, ont fait l'objet de débats importants dans les dernières années, dont certains éléments sont encore en délibéré. Le RNCREQ entend examiner cet aspect en détail; La manière dont les résultats réels seront identifiés et intégrés dans le calcul de la contribution est également un élément important qui mérite d'être étudié;d. Dans la phase 3 du dossier R-4045-2018, le RNCREQ a démontré que l'ajout de 270 MW de charge pour les cryptomonnaies, même avec effacement à la pointe, aura des conséquences importantes sur les coûts d'approvisionnement d'HQD, notamment dû à l'augmentation des achats de court terme pendant les heures autres que la fine pointe. Or, la charge additionnelle qui découlera de la conversion en biénergie des clients actuellement desservis par Énergir sera similaire, dans le sens qu'elle occasionnera des achats de court terme additionnels pendant les heures d'hiver autre que la fine pointe. Les coûts évités utilisés dans l'analyse présentée (p. ex. le Tableau 24 de B-0005) ne semblent pas tenir compte de cet effet.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Relativement aux coûts, revenus et coûts évités, le RNCREQ entend recommander à la Régie des modifications à la proposition des demanderessees qui tiendront de l'effet mentionné ci-avant.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Demande de renseignements adressée aux demanderessees;
Preuve et témoignages des analystes;

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

[Cliquer pour ajouter d'autres sujets](#)

Régie de l'énergie

Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : G- Impact tarifaire du scénario biénergie sur les clients des demandereses

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

En présumant que l'approche proposée sera retenue, il est nécessaire de se questionner sur les montants qui y sont prévus. La Figure 1 de B-0005 démontre que, avec la contribution proposée, l'impact tarifaire pour les clients d'HQD sera légèrement plus élevé que celui des clients d'Énergir. À l'heure actuelle, la preuve des demandereses ne semble pas justifier ce déséquilibre;

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le RNCREQ entend étudier en détail les analyses présentées dans la preuve en chef. À la suite de ses analyses, il formulera ses recommandations à l'égard des montants inclus à l'Entente visant à "équilibrer" les impacts tarifaires du scénario biénergie.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Demande de renseignements adressée aux demandereses;
Preuve et témoignages des analystes;

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

[Cliquer pour ajouter d'autres sujets](#)

Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : H- Reconnaissance d'un principe général

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Les demanderesse demandent la reconnaissance d'un principe général selon lequel la contribution pour la réduction des GES, ainsi que sa méthode d'établissement, doivent être considérés aux fins de l'établissement de son revenu requis pour la fixation de ses tarifs. Depuis la création de la Régie de l'énergie, il s'agit seulement de la troisième demande pour l'approbation d'un principe général. Par sa nature même, une telle demande peut entraîner des conséquences sur de nombreux autres dossiers futurs, et donc mérite un examen sérieux; Un principe général qui permet de modifier les revenus requis d'HQD d'une manière autre que celles autorisées par la Loi ne peut évidemment pas être accepté. Le RNCREQ considère donc qu'il est également nécessaire d'étudier la compétence de la Régie dans le présent dossier, à la lumière de la LRÉ et des décisions antérieures qui l'interprètent;

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Le RNCREQ formulera des recommandations à la Régie visant à s'assurer que le principe général dont les demanderesse cherchent la reconnaissance ne va pas à l'encontre de la Loi sur la Régie de l'Énergie.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Demande de renseignements adressée aux demanderesse;
Preuve et témoignages des analystes;

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

[Cliquer pour ajouter d'autres sujets](#)